Le programme ESMS numérique

Comprendre le programme

Origine du programme ESMS numérique

Le programme ESMS numérique s'inscrit dans une volonté politique portée au plus haut niveau…

MA SANTÉ 2022
UN ENGAGEMENT COLLECTIF

SYSTÈME DE SANTÉ
L'ACCÉLÉRATION DU VIRAGE NUMÉRIQUE
VERS UN NUMÉRIQUE HUMANISTE

Une feuille de route déclinée en 30 actions

CNSA
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Action 21

Soutien aux systèmes d'information médico-sociaux **et accompagnement** au virage numérique, **via un programme «ESMS numérique»**

Origine du programme ESMS numérique

… et décline la mesure 21 de la feuille de route du numérique de la Délégation du Numérique en Santé.

CNSA
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Action 21

Soutien aux systèmes d'information médico-sociaux **et accompagnement** au virage numérique, **via un programme «ESMS numérique»**

- ✓ **Franchir une 1ère étape en matière d'équipements et d'infrastructures ;**
- ✓ **Se doter d'un DUI avec quelques fonctionnalités clefs, urbanisé avec 1 à n services numériques socles et des plateformes** (MSS, DMP, e-prescription, e-parcours ou ENS (plateformes)) **en fonction de leur maturité ;**
- ✓ **S'inscrire dans le respect de l'urbanisation cible de la doctrine technique ;**
- ✓ **Franchir quelques exigences organisationnelles** (regroupement, formalisation des procédures, mutualisation de compétences SI, formalisation d'un SDSI...)**.**

Objectifs du programme ESMS numérique

Le programme ESMS numérique est au service du secteur et de ses acteurs, professionnels et bénéficiaires

Le numérique : un levier pour accompagner les évolutions dans le champ du handicap et de la perte d'autonomie

Développer les usages du numérique comme levier d'amélioration des parcours et d'appui aux professionnels

- ✓ Soutenir les pratiques professionnelles et faciliter les échanges et le partage d'informations
- ✓ Assurer une traçabilité
- ✓ Développer les usages en mobilité

Renforcer la possibilité, pour une personne accompagnée, d'être actrice de son parcours

- ✓ Des services pour faciliter sa participation à la définition de son projet d'accompagnement et l'accès aux données la concernant
- ✓ Lui permettre de donner son avis sur l'accompagnement

Disposer de données et outiller le pilotage du secteur

- ✓ Améliorer la connaissance des personnes accompagnées et de leurs besoins ; des actions, des acteurs et des services rendus par les ESMS
- ✓ Faciliter le pilotage (des organismes gestionnaires aux tutelles)

Objectifs du programme ESMS numérique

Le dossier de l'usager informatisé est au cœur des objectifs du programme

Le DUI pour les personnes

Le DUI facilite l'information et les démarches des personnes accompagnées

Le DUI pour l'accompagnement

Le DUI contribue à la qualité et à l'individualisation des accompagnements

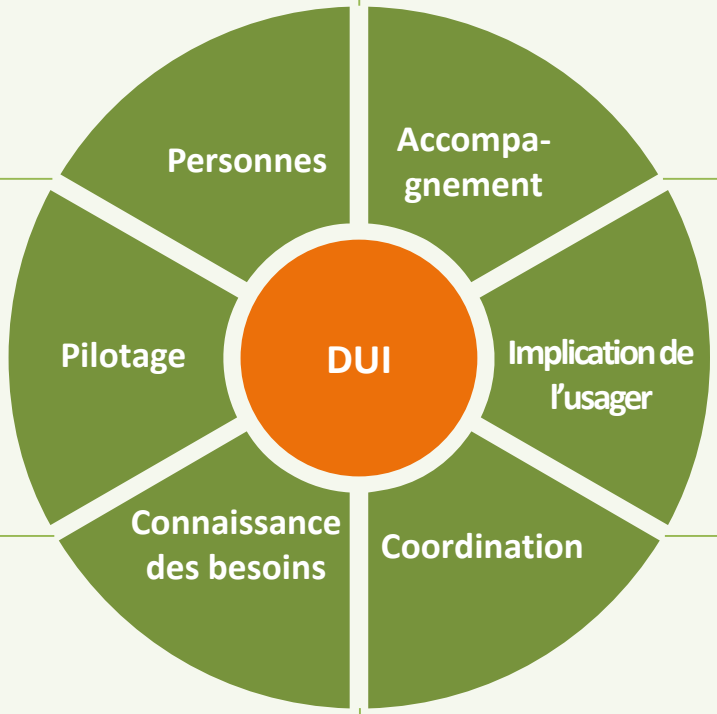

Le DUI pour le pilotage

Le DUI contribue à un meilleur pilotage des politiques publiques en faveur des plus fragiles

Le DUI pour l'implication de l'usager

Le DUI contribue à une implication plus importante de la personne accompagnée comme acteur de son parcours

Le DUI pour la connaissance des besoins

Le DUI améliore la connaissance des personnes accompagnées et de leurs besoins

Le DUI pour la coordination

Le DUI favorise le partage et l'échange d'information, la coopération et la coordination des professionnels impliqués dans le champ sanitaire, médico-social et social

Focus sur les prochaines étapes de la phase d'amorçage du programme

La phase d'amorçage démarre à court terme dans un calendrier serré

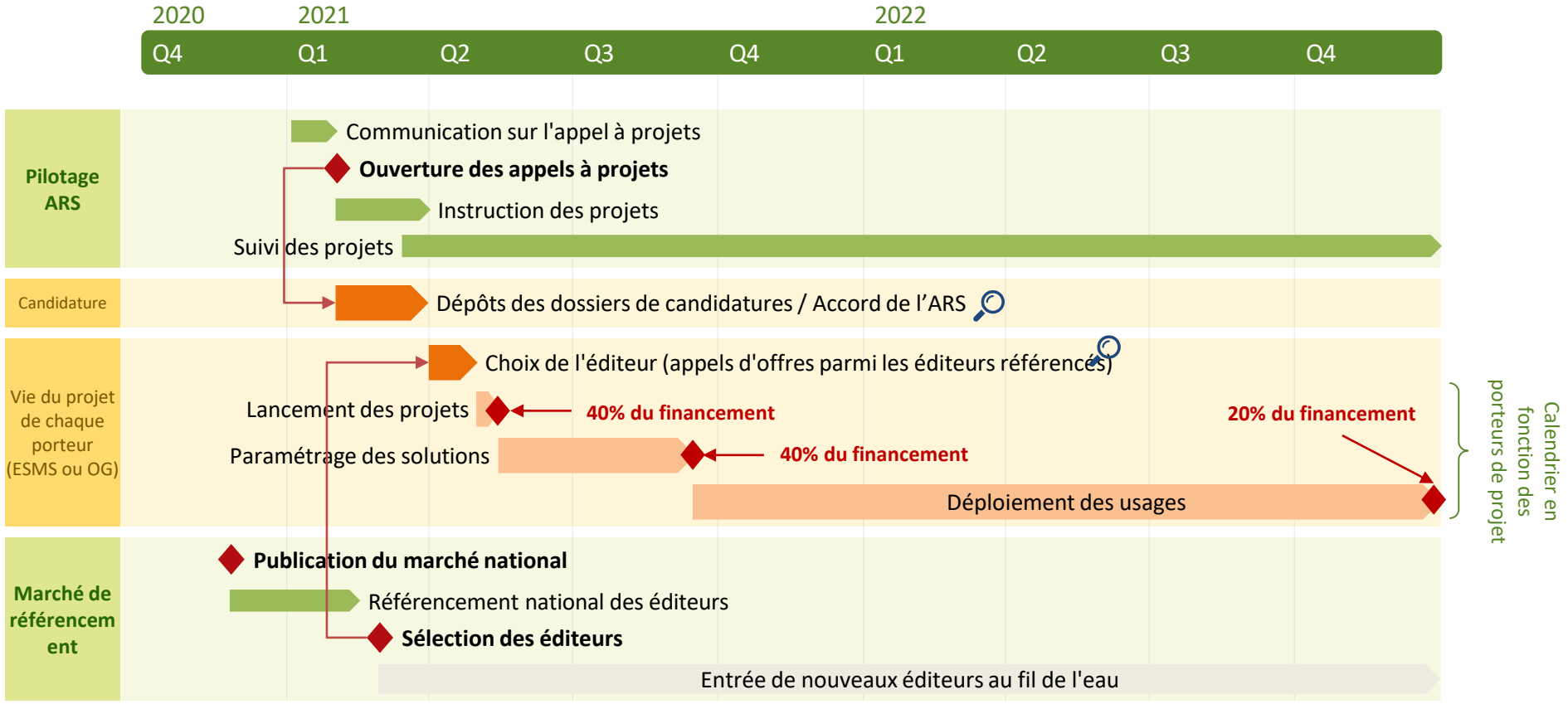

Grandes étapes du programme ESMS numérique

Pour atteindre ses objectifs, le programme s'inscrit sur 7 ans et est jalonné en deux grandes étapes

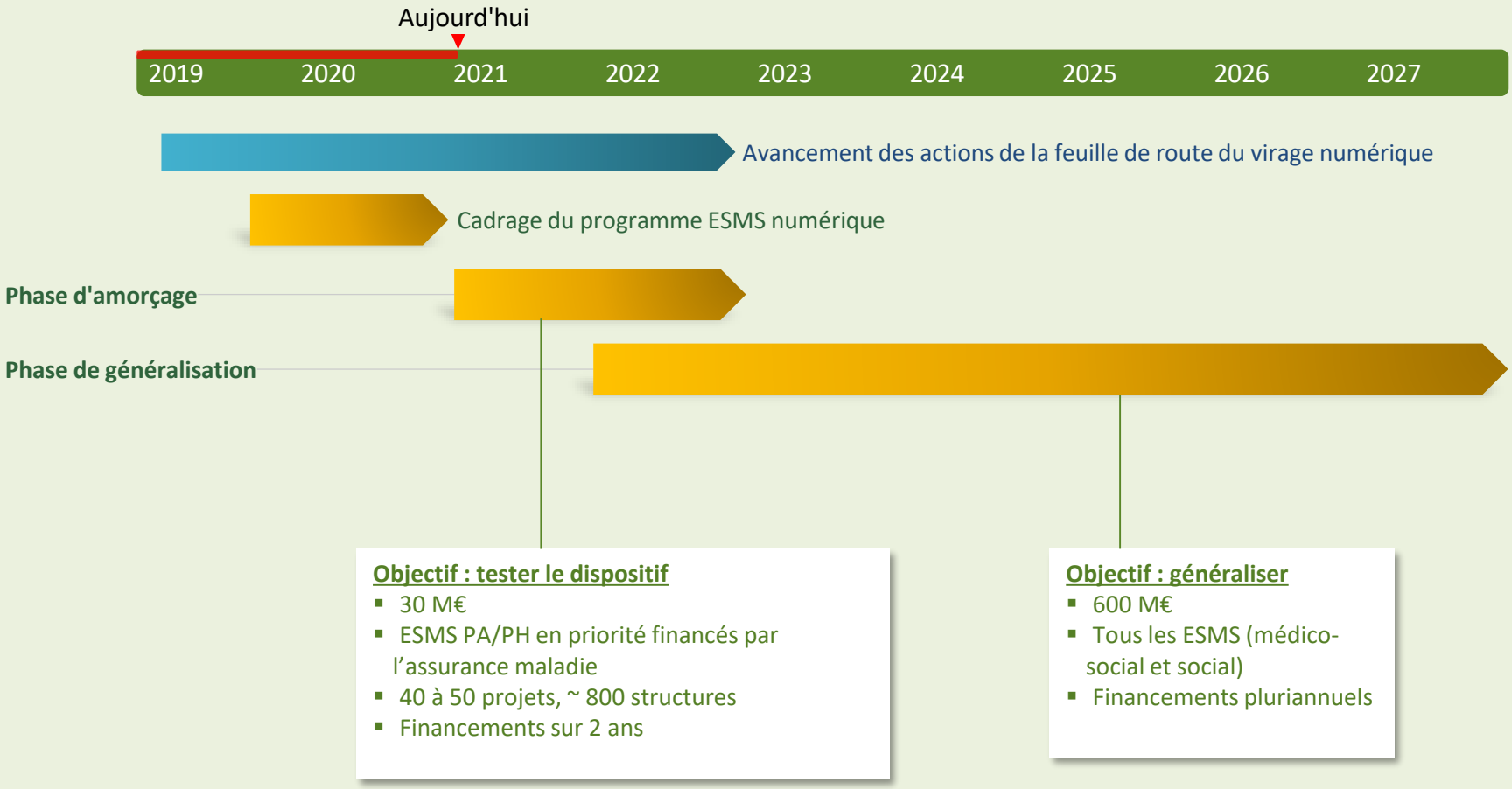

Financement de la phase d'amorçage pour les porteurs de projet

Pour tenir compte de l'état actuel du déploiement du DUI dans les ESMS, deux situations peuvent être financées

Condition de regroupement		Objet du financement	Montants finançables par structure
OG de moins de 15 structures : regroupement de 3 OG et de 15 structures. **OG de plus de 15 structures*** : pas de regroupement obligatoire	1 Le porteur de projet n'est pas équipé d'un DUI	▪ Acquisition DUI et prestas associées ▪ Equipements et infrastructures ▪ AMOA pour les projets	✓ **25 k€ pour les projets d'acquisition et la possibilité de financer une Assistance à Maitrise d'Ouvrage** ✓ **10 k€ pour les projets de mise en conformité** d'une solution existante (capé à 30 structures) ✓ **20 k€ pour l'équipement** pour les OG de moins de 15 établissements
Le financement est limité à 30 structures par projet	2 Le porteur de projet est déjà équipé d'un DUI	Accompagner la montée en version (ou le changement de solution) et la compatibilité à deux services socles sur 3 (MSSanté, DMP, e-prescription)	

*Seuil abaissé à 8 OG pour la Corse et territoires ultramarins.

Candidature à la phase d'amorçage

Pour tenir compte de l'état actuel du déploiement du DUI dans les ESMS, deux situations peuvent être financées

Critères d'éligibilité

- ✓ Groupement d'OG ou d'ESMS conforme aux attendus de l'instruction (gros/moyen OG ou grappes de petites structures)
- ✓ Respect du cahier des charges national DUI
- ✓ Sécurité : continuité d'activité de l'application et taux de disponibilité définis
- ✓ Confidentialité : document sur les règles d'accès, information des usagers, existence d'un DPO

+ informations concernant l'organisation du projet (équipe, planning, etc.)

La candidature est recevable

Critères de priorisation

- ✓ Motivation du porteur de projet
- ✓ Périmètre fonctionnel
- ✓ Solution mutualisée
- ✓ Interopérabilité de la solution avec son écosystème
- ✓ Interconnexion avec une plateforme régionale e-parcours
- ✓ Intégration des nomenclatures SERAFIN-PH, AGGIR PATHOS, etc.

La candidature est priorisée

Critères d'usage

Métier

- ✓ Nombre de dossiers mis à jour au regard du nombre total de personnes accompagnées
- ✓ Taux de projets personnalisés
- ✓ Fréquence de mise à jour de l'agenda de l'usager

Projets socles

- ✓ Nombre de messages qui sont envoyés par la MSSanté
- ✓ Nombre de documents déposés dans les DMP
- ✓ Nombre de documents échangés entre le DUI et la plateforme régionale e-parcours

Les 20% de financement à l'usage sont versés en fin de projet

Candidature à la phase d'amorçage : se regrouper

La mutualisation des projets de DUI est un prérequis pour les petits ESMS

Mutualiser : pourquoi* ?

Renforcer les liens entre les acteurs

- ✓ En développant la proximité entre les acteurs d'un territoire par des vécus communs
- ✓ En dépassant le cadre strict du besoin d'une structure pour favoriser la logique de parcours

Développer des expertises et expériences

- ✓ En bénéficiant des compétences des différentes parties prenantes
- ✓ En partageant les expériences

Développer la capacité d'investissement

- ✓ En profitant d'un effet volume dans la négociation avec les fournisseurs
- ✓ En profitant d'économies d'échelle

Pour aller plus loin : http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2705-partager-les-experiences-de-cooperation-si-dans-le-secteur-medico-social

Comment se rendre éligible ?

1 Identifier les partenaires de la mutualisation

- ✓ Au sein de son territoire
- ✓ Idéalement, avec des expériences de coopération préalables

2 Construire une vision commune

- ✓ Un objectif commun
- ✓ Une gouvernance structurée

3 Déposer un dossier commun mettant en avant la qualité et le sens de la mutualisation

- ✓ La candidature doit d'appuyer sur la mutualisation définie
- ✓ Le dossier est déposé en commun

Candidature à la phase d'amorçage : constituer et déposer le dossier

Pour les candidatures et le suivi des projets, la CNSA fournit un outil aux porteurs de projets et aux ARS : l'outil PAI

Outil Galis « PAI numérique »

1 Je souhaite déposer ma candidature

Je me rends sur le site internet de mon ARS ou de la CNSA pour accéder au téléservice

2 Je créé mon compte

- Je reçois un courriel d'activation
- Je me connecte pour saisir ma demande

3 Je saisis les informations demandées

- Je saisis les informations demandées
- Je joins les pièces justificatives
- Je transmets ma demande

4 Je reçois un courriel de confirmation

- Je reçois un courriel de confirmation contenant le récapitulatif des informations saisies

Le téléservice est accessible à
https://galis-subventions.cnsa.fr/aides/#/cnsa/connecte/F_PAI_NUMERIQUE/depot/simple

Candidature à la phase d'amorçage : choisir un éditeur

Pour acquérir la solution de DUI, le porteur de projet devra lancer un appel d'offre auprès des éditeurs référencés dans le marché national

Marché des éditeurs : https://marches.maxmilien.fr/app.php/consultation/767325?orgAcronyme=a0z

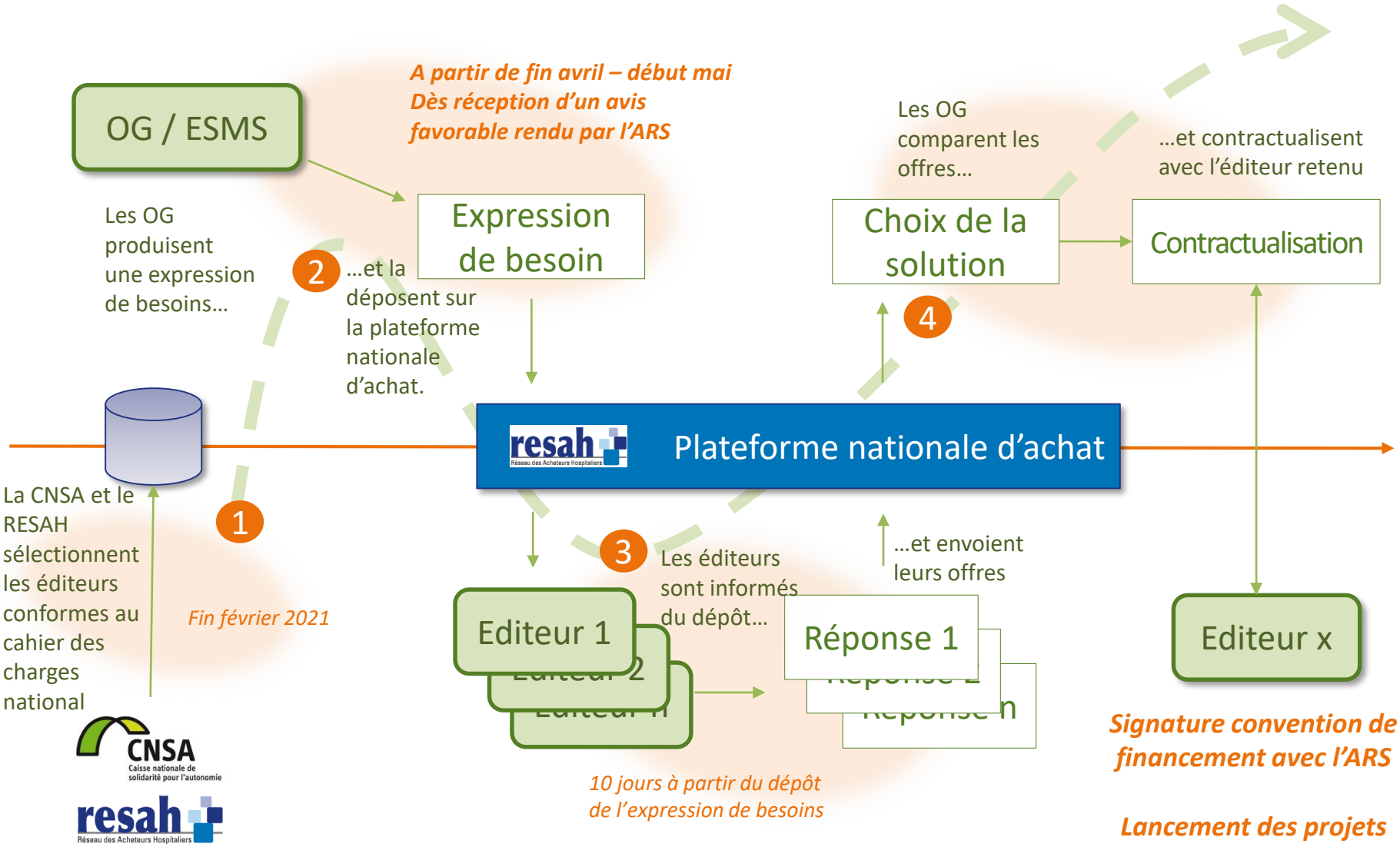

Les actualités du programme :

- ***Le numérique en santé : une priorité nationale confirmée !***

- ***Enveloppes budgétaires abondées grâce au Ségur de la santé :***
  - ***Accélération du virage numérique***
  - ***Des moyens importants***

- ***Le 8 février 2021, parution sur le site de l'ARS Occitanie de l'appel à projets de la phase d'amorçage.***

- ***Publication de la nouvelle version de la doctrine technique du numérique en santé et de la trajectoire adaptée au secteur médico-social :***

https://esante.gouv.fr/actualites/publication-de-la-nouvelle-version-de-la-doctrine-technique-du-numerique-en-sante-et-de-la-trajectoire-adaptee-au-secteur-medico-social

- ***De nombreux webinaires sur le sujet à suivre en direct ou en replay :***
  - ***ANAP :*** https://www.anap.fr/actualites/toute-lactu/detail/actualites/assistez-aux-webinaires-de-lanap-sur-hopen-et-le-medico-social-pour-mettre-en-oeuvre-vos-projets-numeriques/
  - ***ANS :*** https://esante.gouv.fr/ans/les-webinaires

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

cnsa Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

esms numérique

66, avenue du Maine
75682 Paris cedex 14
www.cnsa.fr
@CNSA_actu
http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr